

Quand plus veut dire moins

Explorer la nouvelle tendance en matière de présentation d'information par les sociétés

Première partie : Changement de cap en vue





ous sommes préoccupés. Et nous savons que bon nombre d'entre vous l'êtes aussi. Tout d'abord, nous ne sommes pas certains que la confiance des parties prenantes à l'égard de la présentation d'information par les sociétés s'est améliorée au cours de la dernière décennie.

Les bilans et les états des résultats continuent certes de fournir de la valeur, mais l'énorme volume d'information disponible et la complexité du contexte global des investissements sont devenus une source de frustration pour plusieurs.

Voici quelques exemples :

Le rapport de gestion est probablement devenu la source d'information la plus utile et la plus pertinente. Néanmoins, il est aussi devenu long et répétitif, utilisant trop de formules toutes faites en plus d'être truffé de toutes sortes de risques, même les plus obscurs. Le document d'analyse de la rémunération est utile mais, lui aussi, est devenu compliqué et ne représente peut-être pas la plus grande valeur pour de nombreux intervenants. L'information prospective, quant à elle, est jugée très utile, mais n'est pas largement communiquée aux investisseurs même si l'information est accessible. Pire encore, de nombreuses entreprises se sentent contraintes de divulguer de l'information marginale, ce qui a pour effet d'augmenter le volume d'information produite et d'accroître la complexité du processus de présentation d'information par les sociétés qui donne peu de résultats utiles.

À quel moment la tendance à accroître le volume d'information cesse-t-elle d'atteindre l'objectif de base qui consiste à informer les parties prenantes?

Participez à la conversation

Au cours des mois qui viennent, nous allons évaluer le référentiel de conformité comptable et réglementaire existant dans le but de définir et de recommander éventuellement des améliorations en matière de pratique et de conception. Nous aimerions avoir votre opinion.

À titre de chefs de file dans notre profession, nous croyons que nous avons la responsabilité de prendre en main les problèmes qui ont une incidence sur les sociétés ouvertes, leurs actionnaires et toute autre partie prenante souhaitant effectuer des investissements judicieux et prendre d'autres décisions. Les réflexions sur ces questions seront recueillies et communiquées en trois volets dans cette série *Quand plus veut dire moins – explorer la nouvelle tendance en matière de présentation d'information par les sociétés*.

- **Au-delà du statu quo** : Comment mieux informer les investisseurs au sein du modèle actuel?
- **Perspectives d'avenir** : Évaluation des cadres récemment mis en œuvre et d'autres propositions de changements éventuels dans les communications à l'intention des investisseurs.
- **Améliorer notre jeu** : D'autres façons d'améliorer la qualité de l'information et de fournir plus d'assurance à l'égard de toute donnée essentielle publiée, ainsi que la façon dont la profession comptable peut apporter un plus grand soutien.

Dans cette première partie, *Changement de cap en vue*, nous cherchons à définir le contexte de la discussion et à poser les questions auxquelles nous cherchons à répondre. Nous sommes tous d'accord sur le fait que de plus en plus d'information est diffusée. Par contre, l'information additionnelle aide-t-elle vraiment les parties prenantes à mieux *comprendre* le rendement financier d'une entreprise et ses perspectives? Dans l'affirmative, de quelle information s'agit-il précisément? Et de quelle information pourrions-nous nous passer?

Nous vous invitons à explorer cette nouvelle tendance avec nous. Veuillez communiquer avec un des leaders de la présentation de l'information de Deloitte dont le nom figure à la fin du présent document ou écrivez-nous à corporatereporting@deloitte.ca.

Pouvons-nous discuter?

Deux tendances radicalement opposées se dessinent dans le milieu des affaires.

Compte tenu du nombre croissant de blogues, des « micromessages » de 140 caractères sur Twitter et de l'« infographie » qui permet de résumer tout un sujet avec uniquement une image et quelques mots dans des journaux qui sont par ailleurs de moins en moins volumineux, les communications courtes et simples sont de plus en plus privilégiées.

Une tendance qui contraste nettement avec ce qui semble s'imposer dans le cas de la communication d'information financière. Bien que la présentation d'information par les sociétés reste la plus importante source d'information en matière de placement, les divers professionnels avec qui nous avons discuté estiment que l'ampleur et la complexité du contexte financier actuel rendent plus difficile qu'elle ne devrait l'être la prise de décisions efficace et sûre par les parties prenantes.

Imaginez ce qui suit : vous tentez de choisir entre deux versions concurrentes d'une nouvelle tablette numérique, et le matériel de vente, décrit non seulement ce que les appareils peuvent accomplir, explique aussi comment chacune des composantes de la chaîne de fabrication aurait pu être faite, aurait dû être faite et a effectivement été faite. Ou encore, pensez à la publicité des compagnies pharmaceutiques qui exige que les fabricants nomment tous les effets secondaires possibles d'un médicament donné, peu importe qu'ils soient rares.

Les rapports d'entreprise ressemblent à présent beaucoup plus à ceci. Conformité d'abord, clarté et utilité ensuite. Pourquoi? Essentiellement en raison de l'augmentation considérable non seulement de la complexité et des types d'obligations d'information, mais également du volume d'information généré par les analystes et d'autres observateurs du marché. Entre la crainte de faire l'objet d'un litige et l'important potentiel de répercussions de la communication d'information « sociétale » (sur laquelle les entreprises n'exercent aucun contrôle), faut-il s'étonner que les choses soient devenues aussi complexes? Nous espérons que vous nous aiderez à trouver des solutions. Pouvons-nous discuter?



Pour aborder le sujet

Ces tendances, soit les communications brèves et utiles par opposition aux communications longues et complexes, peuvent-elles s'harmoniser?

Est-ce que « plus » signifie vraiment plus ou autre chose, peut-être moins?

Plus de réglementation pour moins de protection?

En règle générale, la réglementation a pour but de protéger ceux qui sont le moins aptes à se protéger eux-mêmes. Dans le cas de la présentation d'information par les sociétés, cela signifie spécialement les parties prenantes (investisseurs) qui vraisemblablement ne possèdent pas les connaissances financières suffisantes pour analyser des données financières hautement techniques. Mais étant donné la multiplication des règles et des règlements qui régissent la forme et le contenu des documents de présentation de l'information, l'objectif d'information et, au bout du compte, de protection des parties prenantes est-il atteint?

Bien sûr, plusieurs mesures de protection sont intégrées dans le système. Toutefois, de nombreuses parties prenantes n'ont souvent d'autre choix que de se fier à de grandes sociétés de placement, où des experts possédant de fortes compétences financières ont un meilleur accès aux hauts dirigeants des sociétés dans lesquelles ils investissent et disposent d'outils financiers complexes servant à résumer, à analyser et à évaluer l'information complexe. Ces sociétés fonctionnent comme des journalistes; elles décomposent de grandes quantités d'information en éléments assimilables que les investisseurs évaluent ensuite pour déterminer quelles actions acheter ou vendre, et à quel moment.

Nous avons déjà discuté avec un certain nombre de d'analystes, d'investisseurs institutionnels et de membres de conseils d'administration à propos du contexte actuel de la présentation d'information par les sociétés au Canada. Diverses questions ont été abordées dans le cadre de ces discussions, mais, fait plus important, tous s'accordent pour dire que le volume d'information à lui seul obscurcit

les principales questions essentielles à une prise de décision efficace.

Par exemple, certains renseignements fournis sous diverses formes d'information financière sont considérés comme extrêmement utiles par les grands investisseurs. Mais certains renseignements requis et, par conséquent, déclarés période après période, ont aussi été déterminés comme ayant une utilité limitée en ce qui a trait à la simple compréhension du rendement financier et des perspectives d'une entreprise.

Il ne s'agit pas non plus simplement d'une question de réglementation excessive : les multiples parties prenantes produisent elles aussi de l'information d'entreprise, et augmentent davantage la complexité. Les autorités de réglementation mettent des exigences de base en place et, naturellement, cela incite les préparateurs à respecter entièrement toutes les exigences en matière de présentation de l'information. Les préparateurs tiennent ensuite compte des risques de litiges, et les divulgations de protection sont privilégiées aux dépens de la clarté. Les administrateurs, quant à eux, doivent souvent jouer le rôle d'arbitres entre les auditeurs, les avocats et la direction en ce qui a trait à l'importance des divulgations. Par exemple, les auditeurs sont souvent tenus de déclarer les lacunes non importantes dans les informations à fournir aux comités d'audit et aux conseils d'administration. Les conseils d'administration doivent ensuite déterminer ce qui pourrait être considéré comme important ou utile à divulguer, par opposition à ce qui est clairement insignifiant.

Nul doute que la contribution de toutes ces parties prenantes sera nécessaire pour trouver une solution efficace aux obstacles actuels.

Pour aborder le sujet

Qui est l'auditoire visé par l'information contenue dans les rapports financiers?

Ses besoins ont-ils été perdus de vue avec le temps?

À quel moment l'excédent d'information utile (c.-à-d., divulgations, exigences d'information) produit-il des rapports d'information financière qui ne remplissent plus l'objectif de base consistant à informer les parties prenantes?

Plus d'information pour une moins grande compréhension?

De façon générale, les parties prenantes et les investisseurs ont accès à deux catégories d'information (voir Figure 1).

- 1. Information interne :** les rapports et autres renseignements que les sociétés préparent elles-mêmes et transmettent au marché, y compris les états financiers, les rapports annuels, les rapports de gestion, l'analyse de la rémunération, les notices annuelles, les communiqués de presse et les conférences téléphoniques d'analystes.
- 2. Information externe :** tous les autres renseignements produits à l'extérieur de l'entreprise et hors de son contrôle, mais susceptibles d'avoir une incidence sur la valeur marchande de l'entreprise, tels que les rapports d'analystes, les reportages, les blogues et autres formes de spéculation et d'analyse.

1 Information interne

Plus que tout autre type d'information, les états financiers demeurent la principale ressource pour les parties prenantes, surtout parce qu'ils sont soumis à une évaluation indépendante servant à établir s'ils comportent ou non des anomalies significatives et qu'ils sont préparés conformément à une série de règles hautement codifiées. Depuis 2011, les états financiers au Canada sont généralement préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

La mise en œuvre du référentiel fondé sur les principes des IFRS en 2011 a représenté pour les sociétés une nouvelle occasion d'améliorer leur communication d'information financière. Quelques années après la mise en œuvre, nous constatons que le fait de s'y conformer est une fin en soi plutôt qu'un moyen d'arriver à ses fins, et notamment parce que les désavantages liés à une non-conformité et à l'identification de tous les risques (que ce soit sous forme de litige potentiel ou de mesure de réglementation) sont plus importants que les avantages qui en découlent.

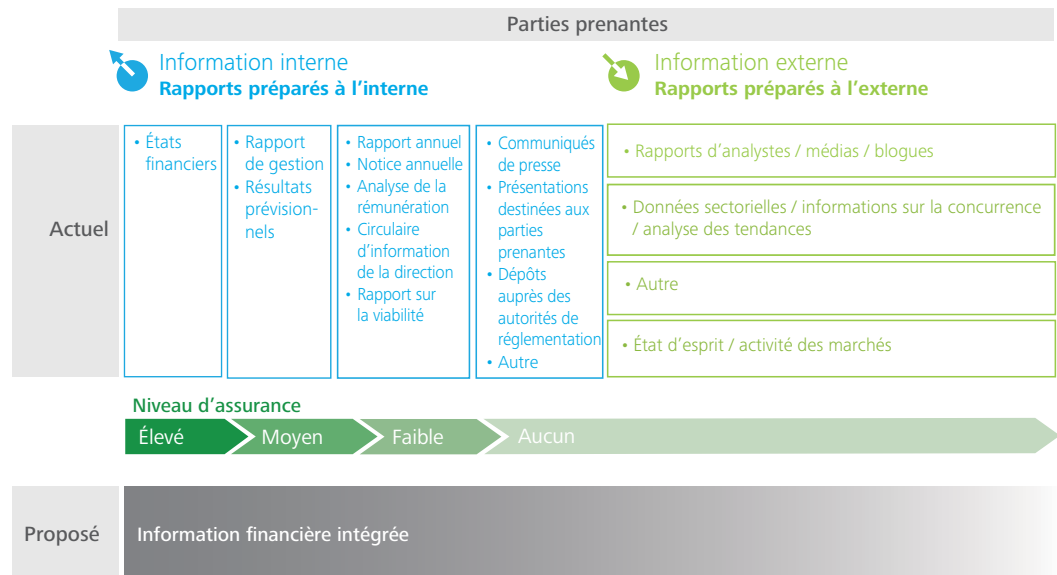


Figure 1: Cadre actuel de présentation de l'information

Les états financiers et autres renseignements produits par une entreprise sont fondés sur des faits historiques, et sont souvent vieux de deux ou trois mois avant d’être audités. Même si le rendement financier historique d’une entreprise est une indication de son avenir, ce n’est pas le seul élément indicateur ni même le plus important. Obtenir de nouvelles affaires, attirer de nouveaux clients, mettre au point de nouveaux produits et favoriser l’innovation sont tous des facteurs qui peuvent avoir une incidence sur le rendement futur d’une entreprise.

Songez au rapport de gestion.

Préparé conformément aux exigences du Règlement 51-102F1, le rapport de gestion (NI 51-102F1) ne fait pas l’objet d’un audit et, à ce titre, l’information à fournir n’est pas vérifiée de façon indépendante. Selon les échanges que nous avons eus avec les administrateurs, les investisseurs et les analystes, le rapport de gestion, même s’il est un des documents de divulgation les plus utiles, il est devenu moins utile que prévu.

Les règles et directives du règlement NI 51-102F1 offrent pleinement la possibilité de clarifier les résultats financiers, les conséquences des transactions importantes, les facteurs de risque et les perspectives d’avenir de la direction. Cependant, les sociétés ne font souvent que répéter l’information présentée dans les états financiers et ont recours à des formulations standard pour l’analyse des risques et les déclarations prospectives. Les rapports de gestion ne permettent donc pas aux parties prenantes de mieux comprendre la situation financière ou les perspectives d’avenir d’une société, contrairement à leur raison d’être.

De même, d’autres éléments des états financiers, les notes afférentes, perdent souvent de leur utilité au-delà d’un certain seuil d’information hautement détaillée et complexe. Ces notes sont souvent très complexes, ce qui sème la confusion dans l’esprit des parties prenantes, même les professionnels, et ne leur permet pas de comprendre clairement ce qui s’est passé durant l’exercice. Dans l’ensemble, le volume d’information requis peut nuire à la transparence de la situation et des résultats financiers au lieu de l’améliorer.

Pour aborder le sujet

Quelles sont vos sources d’information les plus utiles pour comprendre et analyser une entreprise et son rendement?

Où trouvez-vous l’information dont vous avez besoin?

Quels autres types d’information aimeriez-vous avoir auxquels vous n’avez pas accès actuellement?

2 Information externe

Les autres formes d'information et de médias susceptibles d'influencer la valeur d'une entreprise, mais qui sont complètement hors de son contrôle, posent peut-être encore plus de difficultés. Nous parlons ici tendances indépendantes, de discussions sur les perspectives et d'analyses, de blogues, de diverses formes d'activisme, de rapports d'évaluation et ainsi de suite. Selon le cadre actuel, les sociétés ouvertes peuvent constater des changements considérables de la valeur pour les actionnaires (c.-à-d., le cours des actions sous-jacent) par suite de rumeurs, de spéculation, d'activités des concurrents ou d'autres changements au sein de l'industrie. De par sa nature, cette information n'est pas vérifiée ni corroborée par une source indépendante.

Il y a trente ans, cela n'aurait pas eu autant d'importance. Un profane pouvait lire une série d'états financiers, en plus de nouvelles et de renseignements sectoriels, et en tirer les renseignements voulus. Mais étant donné la complexité qui règne aujourd'hui et la vitesse à laquelle l'information se répand, cela n'est plus le cas.

D'un côté, il s'agit du résultat de la démocratisation des médias où l'environnement changeant a donné à tout le monde (ceux qui le souhaitent) une voix et une plateforme. De l'autre côté, tous ceux qui disposent d'une voix et d'une plateforme n'ont pas nécessairement les compétences véritables ou des intentions nobles. Il y a trop de bruit. Dans ce cas, que doit faire une société ouverte?



Pour aborder le sujet

Quelle est, selon vous, l'information la plus influente émanant d'une source externe? Les tendances sectorielles? Les autres analystes? Les médias? Les blogues?

Les entreprises devraient-elles se faire un devoir de cibler ce genre d'information, ou même la soumettre à une évaluation indépendante?

Et, dans l'affirmative, devraient-elles se limiter aux critiques ou devraient-elles aussi inclure les louanges?

On peut y arriver à partir d'ici

Un certain degré de complexité entrera toujours en jeu, mais quand tout le monde obtient tout, personne n'est bien servi. Heureusement, de nombreuses initiatives visant à améliorer la transparence et l'utilité et à réduire le fardeau de la conformité sont en cours.

L'une des solutions proposées qui retient l'attention est le référentiel d'information intégrée de l'International Integrated Reporting Council, qui définit un rapport intégré comme « une communication concise portant sur la manière dont la stratégie, la gouvernance, la performance et les perspectives d'une organisation mènent, compte tenu de son environnement externe, à la génération de valeur à court, moyen et long terme ».

Ce n'est pas le seul modèle proposé. Plusieurs organisations ont aussi produit des études et offert des recommandations générales et plus particulières sur les améliorations. Mais des défis restent encore à relever.

En effet, nous croyons que de nombreux moyens de mieux informer les parties prenantes en ce qui a trait à la présentation d'information par les sociétés méritent d'être examinés. Par exemple, serait-il possible de modifier l'organisation des notes afférentes aux états financiers de façon à présenter d'abord celles que la direction juge les plus importantes pour ses parties prenantes au lieu de simplement suivre l'ordre habituel? La technologie pourrait-elle être utilisée de façon plus efficace pour obtenir davantage de détails sur une information financière d'intérêt pour les parties prenantes et les investisseurs éventuels? Serait-il possible d'avoir recours à l'attestation en temps réel pour des données importantes sur la société qui influent sur la valeur pour les actionnaires?

Nous espérons que vous chercherez à répondre à ces questions et à d'autres avec nous.

Pour aborder le sujet

L'information prospective et les indicateurs sont-ils plus utiles aux parties prenantes que l'information historique?

Ces renseignements peuvent-ils être diffusés?

Quel rôle les auditeurs peuvent-ils jouer pour passer à un cadre de référence différent?

Agissez comme agent du changement

Il faut reconnaître que les questions sont souvent aussi complexes que les problèmes qu'elles cherchent à résoudre. Ce n'est toutefois pas une raison pour ne pas les poser ni, surtout, pour ne pas essayer d'y répondre.

Pour cela, nous avons besoin de connaître votre point de vue et nous vous invitons à tirer parti de notre plateforme. Tout comme les décisions, les recommandations sont formulées par ceux qui s'expriment.

Pour l'instant, nous vous laisserons sur cette hypothèse : Si les rapports d'entreprise étaient remaniés de manière à ce que les parties prenantes aient accès à tout ce dont elles ont besoin, ni plus ni moins, il serait plus facile pour les sociétés ouvertes non seulement de démontrer la valeur que leur entreprise crée mais aussi de communiquer de l'information utile au marché, qui, à son tour, serait plus efficace en matière de prise de décisions de placement.

La question suivante qui se pose est donc sans doute la plus importante :

Comment allons-nous nous y prendre?

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez communiquer avec l'une des personnes suivantes :

Bureau national

Richard Olfert

Associé, Audit
204-944-3637
rolfert@deloitte.ca

Al Donald

Associé, Audit
416-643-8760
adonald@deloitte.ca

Martin Castonguay

Associé, Audit
514-393-5014
mcastonguay@deloitte.ca

Stacey Nagle

Associée, Audit
416-643-8487
stanagle@deloitte.ca

Atlantique

Jacklyn Mercer

Associée, Audit
902-721-5505
jamercer@deloitte.ca

Québec

Andre Vincent

Associé, Audit
514-393-7086
avincent@deloitte.ca

Ontario

David Gurnham

Associé, Audit
613-751-6689
dgurnham@deloitte.ca

Toronto

Don Wilkinson

Associé, Audit
416-601-6263
dowilkinson@deloitte.ca

Prairies

Tamara L. Schock

Associée, Audit
204-926-8968
tschock@deloitte.ca

Alberta

Trevor Nakka

Associé, Consultation
403-267-1858
tnakka@deloitte.ca

Colombie-Britannique

Shelley Brown

Associée, Audit
604-640-4955
shelleybrown@deloitte.ca

www.deloitte.ca

Deloitte, l'un des cabinets de services professionnels les plus importants au Canada, offre des services dans les domaines de la certification, de la fiscalité, de la consultation et des conseils financiers. Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois de l'Ontario, est le cabinet membre canadien de Deloitte Touche Tohmatsu Limited.

Deloitte désigne une ou plusieurs entités parmi Deloitte Touche Tohmatsu Limited, société fermée à responsabilité limitée par garanties du Royaume-Uni, ainsi que son réseau de cabinets membres dont chacun constitue une entité juridique distincte et indépendante. Pour obtenir une description détaillée de la structure juridique de Deloitte Touche Tohmatsu Limited et de ses sociétés membres, voir www.deloitte.com/ca/apropos.

© Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. et ses sociétés affiliées.

Conçu et produit par le Service de conception graphique de Deloitte, Canada. 14-2317T